

L'an deux mille vingt-deux, le 14 mars, le conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.

Etaient présents :

Christian PICARD / Jean-Luc SAUVAGE / Delphine LUPART / Gérard LEPERE / Romuald BOUTELEUX / Philippe POUPART / Virginie VALLIENNE / Stéphanie LAURENT/ Philippe DELAPORTE / Alexandre DEMONCHY/ Christophe SERGENT / Christophe RINGARD

Etaient absents(es) : Mickaël JACQUART / Michel SAROT

Pouvoirs : Michel SAROT donne pouvoir à Christophe RINGARD

Secrétaire de séance : LUPART Delphine

Ouverture de séance à 19H00

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du C.M. du 15 février
- Délibérations :
 - ✓ Concernant l'approbation du bail à usage professionnel de la MAM ainsi que le document « Etat des lieux » (ajournée au précédent conseil)
 - ✓ Pour adopter le pacte financier et fiscal de la CCHS
 - ✓ Pour approuver l'adhésion de la ville d'Albert à la FDE 80
 - ✓ Pour désigner les 5 propriétaires membres du bureau de l'AFR (le mandat des précédents membres étant arrivé à son terme)
- Démarche en cours auprès des services du domaine concernant le rachat d'une partie de la parcelle ZR 140 située rue du Brasseur (selon plan d'alignement de 1926)
- Organisation de la préparation de la salle polyvalente pour le repas des aînés du 3 avril
- Organisation des permanences lors des élections présidentielles en date du 10 et 24 avril 2022.
- Informations et Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 15 février 2022

Approbation à l'unanimité

Délibération 08-2022 l'approbation du bail à usage professionnel de la MAM ainsi que le document « Etat des lieux » (ajournée au précédent conseil)

Le bail et le document « état des lieux » ayant été transmis aux conseillers en amont, afin qu'ils puissent les étudier, le vote ce jour est donc possible.

Madame LAURENT et Madame VALLIENNE répondent à une question d'un conseiller municipal : les lits n'apparaissent pas dans le document de l'état des lieux. Cette précision sera faite.

Approbation à l'unanimité

Délibération 09-2022 Pour adopter le pacte financier et fiscal de la CCHS

Monsieur le Maire résume le contenu de ce pacte.

Monsieur Picard ne souhaite pas adopter en l'état le pacte financier et fiscal concernant le point "mutualisation : travaux neufs et travaux d'entretien".

Il propose d'accepter de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la CCHS pour la maîtrise d'œuvre concernant la voirie extra-muros mais pas la voirie intra-muros.

Il souhaite que la CCHS prenne en compte cette demande.

Il propose donc aux conseillers municipaux d'ajourner en attendant le retour de la CCHS.

Vote à l'unanimité pour reporter cette décision

Délibération 10-2022 Pour approuver l'adhésion de la ville d'Albert à la FDE 80

Monsieur Le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur l'adhésion de la ville d'Albert à la FDE 80.

Vote à l'unanimité

Délibération 11-2022 Pour désigner les 5 propriétaires membres du bureau de l'AFR

Monsieur Le Maire explique que cette délibération doit être ajournée compte tenu du fait que la publicité pour faire appel aux candidats (propriétaire foncier agricole) n'a pas été réalisée en amont.

Cet appel à candidature sera fait par voie d'affichage (une annonce officielle n'est pas nécessaire, renseignements pris auprès de la chambre d'agriculture).

Démarche en cours auprès des services du domaine concernant le rachat d'une partie de la parcelle ZR 140 située rue du Brasseur (selon plan d'alignement de 1926)

Monsieur Le Maire résume la situation. Suite à la pause de poteaux par EITF, un arrêté d'alignement a été demandé afin de connaître les limites exactes du terrain.

Cependant, la mairie a dû relancer la CCHS car nous n'avions pas reçu le document depuis plus de 2 mois.

Pour information, à l'époque du plan d'alignement, les propriétaires n'ont pas été indemnisés. Il faut donc régulariser ces situations.

Cette démarche est en cours car la commune doit avoir recours à un notaire.

Organisation de la préparation de la salle polyvalente pour le repas des aînés du 3 avril

Monsieur PICARD demande ce qu'il a été décidé.

Monsieur BOUTELEUX précise qu'il faut faire appel aux bonnes volontés des membres du conseil : 9 conseillers au minimum seront présents plus 2 personnes du CCAS.

Les achats « décoration » seront effectués mercredi matin. Le thème choisit sera le rock and roll et Yéyés !

Organisation des permanences lors des élections présidentielles en date du 10 et 24 avril 2022

Monsieur Le Maire explique que compte tenu de l'heure de fermeture des bureaux de vote, chaque créneau sera de 2 heures 15. Il demande aux conseillers de se prononcer sur leurs disponibilités. Un planning est établi pour les 2 jours d'élections. Monsieur Le Maire va envoyer à chacun le planning en question afin que les participants puissent éventuellement permuter leurs horaires.

Informations diverses

Monsieur PICARD aborde l'opération « Hauts de France propres ». Très peu de volontaires se sont inscrits.

Le jeudi 17 mars de 9h à 12h une formation gratuite à Péronne est proposée concernant les logements insalubres. Monsieur Picard demande si un conseiller est intéressé.

Pour information, un RDV avec SOLIHA (solidaire pour l'habitat) en partenariat avec l'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) est prévu le lundi 21 mars sur place.

Monsieur Le Maire précise qu'une disparition de clé est de nouveau intervenu. L'armoire à clé va être déplacée.

Un camion a pris feu à la sortie du village. Monsieur Le Maire va rechercher le transporteur afin que son assurance puisse prendre en charge les dégâts de la route. Il doit se rendre à la gendarmerie afin de faire une déclaration. Le département va également être contacté.

Monsieur Picard informe le conseil de la démission de Madame Caroline LAUMON, conseillère municipale. Pour information, dans les communes de moins de 1000 habitants, il n'est pas nécessaire de procéder à un nouveau vote.

Questions diverses

Ch. SERGENT : à une question d'un administré concernant la licence accordée à Bella Pizza. De quel type de licence s'agit-il ?

Réponse : Bella Pizza, détenteur d'un permis d'exploitation, a adressé à la mairie une déclaration d'ouverture d'un débit de boisson sur place ou à emporter. La commune a rempli le récépissé de déclaration (modèle cerfa) et l'a transmis à la préfecture et à Madame La Procureure, comme la procédure l'impose.

P DELAPORTE : L'entreprise GPE avait bloqué les prix jusqu'en avril-mai. L'entreprise demande quand les travaux vont pouvoir commencer. Réponse : la commune n'a pas d'information sur les politiques d'aide du département ni de la région pour le moment concernant les subventions auxquelles elle pourrait prétendre. Seules les demandes DETR ont pu être faites.

G LEPERE : concernant les logements insalubres, la maison "des américains" est vraiment abandonnée...Monsieur Le Maire précise que cette maison figure dans le dossier de SOLIHA-OPAH

Ph POUPART : les trous dans le trottoir sont toujours présents à Estrées.

Les nids de poules rue Fernand POUPART sont bien secs, le macadam à froid peut être posé.

A voir pour les trous restants sur le chemin de l'aérodrome.

La longue Paume fait son AG le 26 mars à 10h30.

Le Pigeonnier du 22 Route Nationale se dégrade et les briques tombent.

V VALIENNE :

Point sur la MAM : le reste de l'électroménager va arriver. Le plan de travail a été réhaussé, restent les travaux de plomberie à faire.

Un abri a été monté afin d'accueillir les poussettes, les équipements extérieurs...

Ch. RINGARD : problème de la ligne téléphonique rue d'enfer. L'entreprise est passée réparer mais les supports n'ont pas été changés. Les fils vont de nouveau se détériorer. Pourtant, le secrétariat de mairie a bien insisté sur le fait que les supports étaient défectueux et que de ce fait, leur première intervention n'a pas suffi.

Problème d'éclairage de la commune : l'éclairage se déclenche trop tôt. Le réglage va être corrigé.

Rue des proies : la haie n'est toujours pas coupée. Le propriétaire a déclaré que si cela gêne, Monsieur RINARD peut faire le nécessaire, il l'autorise à venir couper sa haie.

S LAURENT :

Monsieur OBLIN a adressé un courrier toujours concernant la salle polyvalente. Il souhaite participer à la prochaine réunion de la commission « salle Polyvalente ».

Une question a été posée sur Pâques : le comité des fêtes va-t-il organiser quelque chose. Réponse : oui.

Relance auprès de l'agence routière sur les mesures de vitesse qui devaient être faites.

Repas des aînés : peu d'inscrits pour le moment. Une mise à l'honneur des doyens et doyennes de la commune sera faite à cette occasion.

Point sur les finances : la Conseillère aux décideurs locaux est venue en mairie afin de travailler avec nous sur le budget 2022.

Le 30 avril 9h30 : un nettoyage de tombes des soldats va être organisée avant l'inauguration de l'« espace des frères GILBERT ». Les volontaires sont les biens venus.

Plusieurs devis concernant une auto laveuse pour la salle polyvalente ont été demandés. Une étude est en cours pour investir également dans un nettoyeur de pavés extérieurs, ou bien voir pour une location de matériel compte tenu d'une utilisation bi annuelle.

Des fleurs (*Sedum Sieboldii Variegata*) ont été commandées pour l'angle de la rue des Proies et d'autres fleurs (jachère fleurie entre autre) et plantes sont en cours de commande.

Après les élections, une commission fleurissement sera organisée.

Le courrier Picard m'a contacté pour faire un article sur la MAM pour annoncer son ouverture. Le journal contactera la référente « petite enfance ».

J.L SAUVAGE : Concernant l'AFR, des plaintes pour non entretien de terrain doivent remontées à la municipalité. Un 1^{er} courrier, puis un 2^{ème} courrier sont nécessaires.

Il a été convenu avec l'AFR d'aller directement « négocier » avec les différents propriétaires. Cela s'est relativement bien passé (à part avec l'usine BONDUELLE).

J'ai participé à la 6ème réunion de la commission intercommunale Interdépartementale d'aménagement foncier (CIIAF), se tenant à Nesle. Le siège de la CIIAF étant à Nesle.

CIIAF concerne 8200 propriétaires fonciers, 700 exploitants agricoles, soit 33500Ha (5% de la SAU départementales) sur 103 communes.

Présentation de l'arrêté du président du conseil départemental de la somme, signé le 11 janvier 2022 présentant la composition, suite à délibération, des membres titulaires (Moi-même pour Estrées Mons)

Fonctionnement :

- Il a été rappelé le rôle et le fonctionnement de la CIIAF

- Le rôle des titulaires communaux, droit de réserve et de discrétions.
- Le CR de ces réunions est envoyé par le département aux communes.

Délibération du jour : après le travail des sous-commissions, la commissions a délibérée sur :

- Les exclusions ou inclusions de parcelles, dans la procédure d'aménagement foncier, à la demande des propriétaires.
- Validation ou pas des rectifications signalées par les propriétaires.
- Sur la prise en compte des zones ZNT dans le classement qualitatif des terres.
- Sur le périmètre des zones ZNT

Maintenant que les délibérations ont été prises, le périmètre du remembrement foncier est défini. Le classement des parcelles foncières est arrêté. Le remembrement avec la redistribution des terres peut commencer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h



